

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

Date de convocation

*Affichée et adressée
aux membres du Conseil*
le 22 septembre 2022

Liste des délibérations
**affichée et publiée sur le site
internet**

le 30 septembre 2022

Nombre de délégués

*En exercice : 73
Présents : 50
Votants : 65 jusqu'au point n°2022-
1-46
Et à partir de la question n°2022-1-47 :
66 votants*

Séance présidée par

Madame Sandrine DAUCHELLE

DEL 22-1-43

BUDGET 2022

DECISION MODIFICATIVE N°1

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS NOYONNAIS

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, dans l'amphithéâtre de la Pépinière Eco-Industrielle du campus INOVIA à Noyon, sur la convocation de Madame Sandrine DAUCHELLE, Présidente, adressée aux délégués le 22 septembre deux mille vingt-deux.

Etai^{ent} présents : M. LEGER, Mme MARTINS, M. BERANGER, M. COTTART, M. DOLLE, M. WALLOIS, M. LAVIGNE, Mme ACHIN, M. ARGIER, M. DEFORCEVILLE Mme OPAT, M. DELANEF, M. GODEFROY (*présent à partir de la question 2022-1-47*), M. DOISY M. BOILEAU, M. PELEMAN, M. DELAVENNE, M. ROUGEAUX, M. WATTIAUX, M. DESACHY, M. DEGAUCHY (*suppléant de M. LEFEBVRE, absent*), M. FOUCHER, Mme DAUCHELLE, M. PAYEN, Mme FRANCOIS, M. LLOSE, Mme PONT, Mme DA SILVA, M. LANGEVIN, M. GOULLIEUX, Mme COPPENS, M. CLEMENT, M. MONNIER, M. FARAGO, Mme LESNE, Mme BUREAU BONNARD, M. BAJEUX, Mme HUGOT, M. GROSJEAN, Mme FONSECA, M. GRIOCHE, Mme LAMPAERT, Mme PONTHEUX, M. LEBRUN, Mme PICOT (*suppléante de M. BAREGE, absent*), M. DEPLANQUE, M. DEJOYE, M. COGET, M. BARTOLI (*suppléant de M. WATREMEZ, absent*) M. BASSET, M. CRESSON (*suppléant de M. BARBILON*)

Avai^{ent} donné pouvoir : M. HARDIER pouvoir à M. DEPLANQUE, Mme CHAMPAGNE pouvoir à M. GRIOCHE, M. BANTIGNY pouvoir à M. BAJEUX, M. LOUVRIER pouvoir à M. WATTIAUX, Mme DUQUENNE-HORC pouvoir à M. DELAVENNE, M. PINCON par Mme MARTINS, M. NANCEL pouvoir à Mme OPAT, Mme VALCK pouvoir à Mme FRANCOIS, M. ELASSAD pouvoir à M. PAYEN Mme VANDEPUTTE pouvoir à M. LLOSE, M. DUBOIS pouvoir à M. GOULLIEUX, Mme LEMFEDEL pouvoir à Mme COPPENS, Mme WOITTEQUAND pouvoir à M. MONNIER, M. CAKIROGLU pouvoir à Mme PONT, M. DEGUISE pouvoir à Mme FONSECA.

Etai^{ent} absents et excusés : M. DOUCET, M. GODEFROY (*absent jusqu'à la question 2022-1-46*), M. BOISSELIER, M. GADACHA, Mme LAGANT, M. THIERRY, M. FETRE, et M. DEFOSSE.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Madame Vanessa PONT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité par 65 voix pour (65 votants).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction relative à la comptabilité M14 ;

Vu le Budget Primitif 2022 adopté le 14 avril 2022 ;

Vu le Budget supplémentaire, DEL.2022.1-29, adopté le 30 juin 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires ;

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres présents de la Commission 1 (*Budgets, Moyens Généraux, Développement du Territoire, Economie, Emploi, Formation et Mobilité*), lors de la séance du lundi 19 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres présents du Bureau Communautaire, lors de la séance du mardi 20 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition de Madame la Présidente et après avoir entendu le rapport de Madame MARTINS, vice-présidente en charge des finances et du contrôle de gestion ;

Après en avoir délibéré et à la majorité par 51 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention :

Article 1 : **ADOpte** la Décision budgétaire Modificative n° 1 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais dont le détail est annexé à la présente délibération.

Article 2 : **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Madame la Présidente,
Sandrine DAUCHELLE



La secrétaire de séance,
Vanessa PONT



Certifié exécutoire

Par Madame la Présidente

Compte tenu de la réception

en Préfecture le 20/10/2022

et de la publication et

notification le 20/10/2022

Madame la Présidente,
Sandrine DAUCHELLE



Destinataires

- Sous-préfecture ;
- Direction des finances ;
- Archives ;
- Chrono.

Acte à classer**DEL-22-1-43**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-20T14-57-08.00 (MI240631903)

Identifiant unique de l'acte :
060-246000756-20220929-DEL-22-1-43-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DECISION MODIFICATIVE N.1

Date de décision : 29/09/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [DEL.22-1-43.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Annexe-DEL.22-1-43.PDF](#) Type PJ : 99_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/10/22 à 14:57

Par [SAUVE Marie](#)

Transmis

Date 20/10/22 à 14:57

Par [SAUVE Marie](#)

Accusé de réception

Date 20/10/22 à 15:03

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Séance du 29 septembre 2022 - ANNEXE AU RAPPORT RELATIF A LA DECISION MODIFICATIVE N° 1

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	CHAPITRE	NATURE	OBJET	TOTAL DEPENSES	CHAPITRE	NATURE	OBJET	TOTAL RECETTES	
REEL	67	678	rmbt partie du débit d'Héloïse Leboeuf	-658,00					
	65	6574	suppression "associations diverses" et déduction	-7 200,00					
	65	"657363,090"	Régularisation Mobilité 1° semestre Noyon	-100 000,00					
	67	678	Régularisation Mobilité 1° semestre Noyon	100 000,00					
	011	618	Formation DEMATERIALISATION DES ASSEMBLEES	3 240,00					
ORDRE	023		Virement à la section d'investissement	4 618,00					
TOTAL DEPENSES				-	TOTAL RECETTES				-

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	CHAPITRE	NATURE	OBJET	TOTAL DEPENSES	CHAPITRE	NATURE	OBJET	TOTAL RECETTES	
REEL	16	1641	progration prêt Crédit Agricole 600 K€	695 000,00	16	1641	Emprunt	- 600 000,00	
	21	"2183,020"	POUR DEMATERIALISATION DES ASSEMBLEES	30 750,00	13	132117	Suvention dématérialisation des assemblée	27 700,00	
	20	"2051.021"	POUR DEMATERIALISATION DES ASSEMBLEES	10 800,00					
	204	2041412	Subvention Vidéo Protection Noyon	48 550,00					
	21	2152.020	(04) Ajustement	36 328,00					
ORDRE					021		Virement de la section de fonctionnement	4 618,00	
TOTAL DEPENSES				567 682,00	TOTAL RECETTES				567 682,00

Accusé de réception en préfecture
060-245000756-20220929-DEL-22-1-43-DE
Date de l'émission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022